



Rapporteur : M. MARTIN

N° CP\_2025\_0698

11 - Mobilités

**Infrastructures de mobilité - Acquisitions foncières**

Le 17 novembre 2025 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Étaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

**Absents et pouvoirs :**

Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), Mme ROCHE (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SALMON (pouvoir donné à M. LE MOAL), Mme TOUTANT (pouvoir donné à M. BOURGEOUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h25.

**La Commission permanente**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

**Expose :**

A la suite des négociations foncières menées sur les différents projets de mobilité, les accords suivants ont été signés par les propriétaires :

## I. AXE STRATEGIQUE RENNES - REDON

### RD 177 - Mise en 2x2 voies Rennes - Redon - section Renac - Sainte-Marie - Commune de Sainte-Marie (AAAEH) - Numéro d'affectation 4285

Acquisitions :

Vendeur	Références cadastrales	Superficie	Adresse	Montant	Avis des domaines
Indivision DESJARDINS (132)	YB 801	730 m <sup>2</sup>	Le Bignon Sainte-Marie	346,75 euros	non consulté car inférieur au seuil de consultation
Indivision FEVRIER (137)	YC 63	1 480 m <sup>2</sup>	La Prée Sainte-Marie	148 euros	non consulté car inférieur au seuil de consultation

Il s'agit d' acquisitions nécessaires à la réalisation des mesures compensatoires suite à la réalisation de la 2x2 voies.

## II. MOBILITE 2025

### RD 463 - Piste cyclable entre Chantepie et Domloup - Commune de Chantepie et Domloup (AAAGD) - Numéro d'affectation 28 622

Acquisitions :

Vendeur	Références cadastrales	Superficie	Adresse	Montant	Avis des domaines
POIRIER Gisèle (007)	B 686p	231 m <sup>2</sup>	La Chevalerais Chantepie	194,04 euros dont 32,34 euros de emploi	Avis conforme du 4 septembre 2025
PIGEON Entreprise (021)	F 891p	219 m <sup>2</sup>	Les pièces basses Domloup	3 679,20 euros dont 613,20 euros de emploi	Avis conforme du 4 septembre 2025
JATHILU (035)	F 887p, 889p, 890p, 899p	277 m <sup>2</sup>	Les pièces basses Domloup	4 653 euros dont 775,60 euros de emploi	Avis conforme du 4 septembre 2025

Pour les parcelles PIGEON Entreprise et JATHILU, il s'agit de biens classés au PLU en zone UA, valorisé par les domaines à hauteur de 14 euros/m<sup>2</sup>.

### RD 72 - Piste cyclable - Bedée Pleumeleuc - Commune de Bédée (00354) - Numéro d'affectation 27 540

Dommages de travaux publics :

Bénéficiaire	Objet	Devis	Montant
JULLIEN Sandra et LETHUMIER Anthony	Indemnisation des frais de déménagement et du coût du diagnostic énergétique suite à la vente de leur maison située sous emprise du projet de piste cyclable.	- du 19 août 2025 de BRETAGNE MACE Déménagement, ayant son siège à Mordelles.	1 568,40 euros
		- du 9 septembre 2025 de VNRJ, ayant son siège à Baulon.	245 euros

### III. PLAN DE RELANCE

#### RD 328 - Desserte de la zone d'activité de la Brohinière - Commune de Montauban-de-Bretagne (AAAFU) - Numéro d'affectation 24 754

Acquisitions :

Vendeur	Références cadastrales	Superficie	Adresse	Montant	Avis des domaines
Communauté de communes Saint-Méen Montauban (003)	H 1198 H 1215 H 1210	2 074 m <sup>2</sup>	Clos Saint Maurice Montauban-de-Bretagne	8 197,20 euros	non consulté car inférieur au seuil de consultation

Il s'agit de l'acquisition de terres agricoles valorisées 0,52 euros/m<sup>2</sup> pour 485 m<sup>2</sup> classées en zone A au PLU de la commune de Montauban de Bretagne et 5 euros/m<sup>2</sup> pour 1 589 m<sup>2</sup> classées en zone 2AUa.

Abrogation :

Vendeur	Références cadastrales	Superficie	Adresse	Montant	Avis des domaines
Communauté de communes de Saint-Méen Montauban (010)	AI 206	15 760 m <sup>2</sup>	La prairie de la Longueraie Montauban de Bretagne	8 195,20 euros	/

Il s'agit d'abroger la décision d'acquisition de ce bien, approuvée par la Commission permanente le 20 janvier 2025. L'acquisition avait été constituée en vue de son attribution à un exploitant agricole qui y a depuis, renoncé.

### IV. SECURITE

#### RD 98 - Dégagement de visibilité - Commune de Saint-Marc-le-Blanc (00321) - Numéro de réservation CP : 2025-21514

Eviction :

Locataire	Superficie	Adresse	Indemnité

	Référence cadastrale			d'éviction
SCEA de la PRETAIE (001/101)	ZC 90	250 m <sup>2</sup>	La Touche Poisson Saint-Marc-le-Blanc	77,72 euros

## V. CESSION DE DELAISSES ET SURPLUS

### RD 94 - Commune de Martigné-Ferchaud (AL00167)

Cession :

Il s'agit d'une régularisation foncière suite à l'aménagement du giratoire sur la RD 155.

Acquéreur	Références cadastrales	Superficie	Adresse	Montant	Avis des domaines
AUBRY Erwan (014)	WV 9	2 859 m <sup>2</sup>	La Boulière - Martigné-Ferchaud	1 115,01 euros	1 <sup>er</sup> juillet 2025
Il s'agit de la revente d'un surplus sans utilité dans le cadre du point zéro suite à l'aménagement de la 2x2 voies Rennes - Angers.					

## VI. DIVERS

Convention de servitude au profit d'ERDF pour droit de passage et droit d'accès de canalisations électriques moyenne ou basse tension et les ancrages et supports nécessaires.

Bénéficiaire	Référence cadastrale	Superficie	Adresse	Indemnité
ERDF	J 530	28 m <sup>2</sup>	Le Grand Clos La Fresnais	Gratuit

L'ensemble des accords entraîne une dépense totale de 19 109,31 euros se répartissant comme suit :

- Axe stratégique Rennes - Redon : 494,75 euros ;  
Acquisitions : 494,75 euros ;
- Mobilité 2025 : 10 339,64 euros ;  
Acquisitions : 8 526,24 euros ;  
Dommages de travaux publics : 1 813,40 euros ;
- Plan de relance : 8 197,20 euros ;  
Acquisition : 8 197,20 euros ;
- Opérations de sécurité : 77,72 euros ;  
Eviction : 77,72 euros ;

Le montant du prix des cessions et des recettes s'élève à 1 115,01 euros.

### Décide :

- d'accepter les prix fixés pour les acquisitions énumérées ci-dessus, et d'autoriser la première Vice-présidente, ou en cas d'empêchement ou d'absence, un autre Vice-président pris dans l'ordre des nominations à signer les actes administratifs correspondants et d'autoriser le Président à procéder à leur paiement ;
- d'accepter les indemnités fixées pour les dommages de travaux publics énumérées ci-dessus d'autoriser le Président à signer les conventions correspondantes et à procéder à leur paiement ;
- d'abroger la décision relative à l'acquisition de la réserve foncière située à Montauban-de-Bretagne, telle qu'exposée ci-dessus, approuvée par la Commission permanente le 20 janvier 2025 ;
- d'accepter les indemnités fixées pour l'éviction énumérée ci-dessus, d'autoriser le Président à signer la convention correspondante et d'autoriser le Président à procéder à son paiement ;
- d'accepter les prix fixés pour les cessions énumérées ci-dessus, et d'autoriser la première Vice-présidente, ou en cas d'empêchement ou d'absence, un autre Vice-président pris dans l'ordre des nominations à signer les actes administratifs correspondants et à émettre les titres de recettes ;
- d'autoriser le Président à signer la convention de servitude énumérée ci-dessus.

### Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :  
18 novembre 2025  
ID: CP\_2025\_0698

Pour extrait conforme